

Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Altran Technologies n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.



Le 10 novembre 2009

Altran Technologies lance une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) avec délai de priorité d'un montant d'environ 100 millions d'euros, susceptible d'être porté à un montant maximum d'environ 132 millions d'euros, à échéance 1^{er} janvier 2015

Altran Technologies (la "Société") lance aujourd'hui une émission d'OCEANE (les "Obligations") à échéance 1er janvier 2015, avec délai de priorité conformément à l'autorisation conférée par la dixième résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2009, d'un montant nominal d'environ 100 millions d'euros. Ce montant est susceptible d'être porté, dans un premier temps, à un montant maximum d'environ 115 millions d'euros en cas d'exercice en totalité par la Société, au plus tard le 13 novembre 2009, de la faculté d'extension de 15%, et, dans un second temps, à un montant maximum d'environ 132 millions d'euros, en cas d'exercice en totalité, au plus tard le 16 novembre 2009, de l'option de sur-allocation de 15% du montant après exercice potentiel de la faculté d'extension consentie aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Les fonds issus de la présente émission permettront de répondre aux besoins généraux de financement de la Société, de diversifier ses sources de financement tout en allongeant la maturité moyenne de sa dette, et le cas échéant de renforcer ses fonds propres en cas de conversion des Obligations. Par ailleurs, ces ressources additionnelles, complétées par la mise à disposition de lignes de crédit court terme pour un montant d'environ 25 millions d'euros consentie récemment par son syndicat bancaire, lui permettront de saisir les opportunités de croissance externe qui pourraient se présenter dans un marché atomisé où la consolidation devrait reprendre dans les trimestres à venir.

Les actionnaires de la Société au 9 novembre 2009 bénéficient d'un délai de priorité de trois jours de bourse pour passer un ordre de souscription, soit du 10 novembre 2009 au 12 novembre 2009 inclus (sous réserve des restrictions de placement applicables). Cet ordre pourra porter sur un montant maximum en euros

correspondant à leur quote-part respective dans le capital¹ de la Société appliquée au montant maximum de l'émission, soit environ 132 millions d'euros.

Altrafin Participations a fait part à la Société de son intention de ne pas souscrire aux Obligations. La Société n'a pas connaissance d'intentions d'actionnaires de participer à l'émission.

La valeur nominale unitaire des Obligations fera ressortir une prime d'émission comprise entre 27 % et 32 % par rapport au Cours de Référence de l'action Altran Technologies sur le marché Euronext Paris².

Les Obligations porteront intérêt au Taux de Référence³ majoré d'une marge comprise entre 3,92 % et 4,67 % et seront remboursées au pair le 1^{er} janvier 2015. Les Obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société sous certaines conditions.

Les Obligations donneront droit à l'attribution d'actions Altran Technologies nouvelles et/ou existantes, à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Les Obligations font l'objet d'une offre au public en France du 10 au 12 novembre 2009 17h (heure de Paris), ainsi que d'un placement privé le 10 novembre 2009 auprès d'investisseurs qualifiés en France et hors de France à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon.

La fixation des modalités définitives de l'émission est prévue le 13 novembre 2009.

La date d'émission et de règlement-livraison des Obligations est prévue le 18 novembre 2009.

L'action Altran Technologies, admise aux négociations sur Euronext Paris (compartiment B), est éligible au Service de Règlement Différé (SRD).

Code ISIN : FR0000034639

Mnémonique : ALT

Site internet: www.altran.com

BNP PARIBAS, CALYON, NATIXIS et Société Générale Corporate & Investment Banking agissent en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

¹ Le capital d'Altran Technologies est divisé en 143 206 422 actions ordinaires

² Le Cours de Référence sera égal à la moyenne des cours de l'action Altran Technologies pondérée par les volumes de transactions constatés sur le marché Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 13 novembre 2009 jusqu'à 12h00 (heure de Paris).

³ Le Taux de Référence sera le taux de swap de 5,1 ans, obtenu par interpolation linéaire des taux de swaps EURO 5 ans et 6 ans (*mid swap rate*) apparaissant sur les pages Bloomberg EUSA5 Index et Bloomberg EUSA6 Index le 12 novembre 2009 à 17h40 (heure de Paris)

Relations Presse :

Béatrice Germain

+33 1 58 47 95 45

Relations Investisseurs :

Laurent Dubois

+ 33 1 46 17 49 69

Mise à disposition du prospectus

Un prospectus, composé du document de référence d'Altran Technologies déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le 23 avril 2009 sous le numéro D.09-0300, d'une actualisation du document de référence d'Altran Technologies déposée auprès de l'AMF le 9 novembre 2009 sous le numéro D.09-0300-A01, d'une note d'opération et du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), a reçu de l'AMF le visa n°09-326 en date du 9 novembre 2009. Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès d'Altran Technologies, 58, boulevard Gouvion St Cyr – 75017 Paris, et peut être consulté sur le site internet d'Altran Technologies (www.altran.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque mentionnés au chapitre 4 du document de référence, au chapitre 4 de l'actualisation du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

Calendrier indicatif de l'émission des Obligations

| | |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9 novembre 2009 | Visa de l'AMF sur le prospectus |
| 10 novembre 2009 | Communiqué de presse de la Société annonçant le lancement et les modalités indicatives de l'émission des Obligations Ouverture du livre d'ordres du Placement Privé Ouverture de la période de souscription prioritaire des actionnaires Ouverture de la Période de Souscription du Public Clôture du livre d'ordres du Placement Privé |
| 12 novembre 2009 (17 heures Heure de Paris) | Clôture de la période de souscription prioritaire des actionnaires Clôture de la Période de Souscription du Public |
| 13 novembre 2009 | Date limite d'exercice de la faculté d'extension Fixation des modalités définitives des Obligations Communiqué de presse de la Société annonçant les modalités définitives des Obligations |
| 16 novembre 2009 | Date limite de l'option de sur-allocation Le cas échéant, communiqué de presse de la Société annonçant le montant définitif de l'émission après exercice de l'option de sur-allocation Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission aux négociations des Obligations |
| 18 novembre 2009 | Règlement-livraison des Obligations Admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris |

Modalités principales des Obligations

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émetteur | Altran Technologies |
| Capital Social | A la date du présent communiqué: 71 603 211 euros, divisé en 143 206 422 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,50 euro. |
| Classification sectorielle ICB | 9 000 Technologie / 9 500 Technologie / 9 530 Logiciels et services informatiques / 9 533 Services informatiques |
| Code ISIN, Mnémonique Libellé de l'action | FR0000034639 - ALT - Altran Technologies |
| Caractéristiques de l'Offre | |
| Montant de l'émission et produit brut | Environ 100 millions d'euros susceptible d'être porté à un maximum d'environ 115 millions d'euros en cas d'exercice en totalité de la faculté d'extension de 15% du montant initial, et à un maximum d'environ 132 millions d'euros en cas d'exercice en totalité de la faculté d'extension et de l'option de sur-allocation de 15% du montant après exercice de la faculté d'extension. |
| Produit net | Environ 97 millions d'euros susceptible d'être porté à un maximum d'environ 111 millions d'euros en cas d'exercice en totalité de la faculté d'extension et à un maximum d'environ 128 millions d'euros en cas d'exercice en totalité de la faculté d'extension et de l'option de sur-allocation. |
| Nombre d'Obligations | A titre indicatif, sur la base d'un cours de 3,57 euros (moyenne des cours de l'action de la Société pondérée par les volumes constatés sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 9 novembre 2009 jusqu'à 12h00 (heure de Paris)), le présent emprunt sera représenté par un nombre d'Obligations compris entre 21 231 422 et 22 075 055, susceptible d'être porté à un nombre compris entre 24 416 135 et 25 386 313 (en cas d'exercice de la totalité de la faculté d'extension) et entre 28 078 555 et 29 194 259 Obligations (en cas d'exercice de la totalité de la faculté d'extension et de l'option de sur-allocation). |
| Valeur nominale unitaire des Obligations | La valeur nominale des Obligations fera ressortir une prime d'émission entre 27 % et 32 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 13 novembre 2009 jusqu'à 12h (heure |

| | |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | de Paris) |
| Droit préférentiel de souscription | Non applicable. |
| Délai de priorité | 3 jours de bourse, du 10 novembre 2009 au 12 novembre 2009 inclus (17h00 Heure de Paris), pour les actionnaires de la Société dont les actions sont enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 9 novembre 2009. |
| Placement Privé | En France et hors de France le 10 novembre 2009 (le « Placement Privé »), à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie. |
| Période de souscription du public | En France du 10 novembre au 12 novembre 2009 inclus (17h Heure de Paris) (la « Période de Souscription du Public »). |
| Intention des principaux actionnaires | Altrafin Participations a fait part à la Société de son intention de ne pas souscrire aux Obligations. La Société n'a pas connaissance d'intentions d'actionnaires de participer à l'émission. |
| Prix d'émission des Obligations | Le pair, payable en une seule fois à la date de règlement des Obligations. |
| Date d'émission, de jouissance et de règlement | Prévue le 18 novembre 2009. |
| Taux de rendement actuariel annuel brut | Compris entre (TR + 3,92 %) et (TR + 4,67 %) (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). « TR » sera le taux de swap 5,1 ans, calculé le 12 novembre 2009 à 17h40 (heure de Paris) (voir le paragraphe « Taux nominal – Intérêt » ci-dessous). |
| Notation de l'émission | L'emprunt n'a pas fait l'objet d'une demande de notation. |
| Fixation des modalités définitives | Le 13 novembre 2009. |
| Cotation des Obligations | Prévue le 18 novembre 2009 sous le code ISIN FR0010823476 sur Euronext Paris. |

| | |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Garantie de placement | La présente émission fera l'objet d'une garantie de placement par BNP Paribas, CALYON, NATIXIS et Société Générale dans les conditions fixées par un contrat de garantie qui sera conclu avec la Société le 13 novembre 2009. |
| Stabilisation | Possible, à compter de la diffusion des modalités définitives des Obligations. |
| Engagements d'abstention et de conservation | 120 jours pour la Société, sous réserve de certaines exceptions usuelles. 120 jours pour Altrafin Participations, sous réserve de certaines exceptions usuelles. |
| Caractéristiques des Obligations | |
| Rang des Obligations et de leurs intérêts | Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements chirographaires, directs, généraux, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de la Société. |
| Maintien des Obligations à leur rang | Exclusivement en cas de sûretés consenties au bénéfice des porteurs d'autres obligations émises ou garanties par Altran Technologies ou l'une de ses Filiales Importantes. |
| Taux nominal – Intérêt | Les Obligations porteront intérêt à un taux nominal annuel compris entre (TR + 3,92 %) et (TR + 4,67 %), payable annuellement à terme échu le 1er janvier de chaque année et pour la première fois le 1er janvier 2011 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) (chacune, une « Date de Paiement d'Intérêts »). « TR » sera le taux de swap 5,1 ans, calculé le 12 novembre 2009 à 17h40 (heure de Paris). Pour la période courant du 18 novembre 2009 au 31 décembre 2010 inclus, il sera mis en paiement le 1er janvier 2011 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) un montant d'intérêt calculé <i>pro rata temporis</i> . |
| Durée de l'emprunt | 5 ans et 44 jours. |
| Amortissement normal des Obligations | En totalité, le 1er janvier 2015 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré), au pair. |
| Remboursement anticipé des Obligations au gré de la Société | Possible au gré de la Société : <ul style="list-style-type: none"> • à tout moment, pour tout ou partie des Obligations, par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres de rachat ou d'échange ; |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> • à tout moment, pour la totalité des Obligations, à compter du 15 janvier 2013 jusqu'à l'échéance des Obligations au pair majoré des intérêts courus, si la moyenne arithmétique, calculée sur 20 jours de bourse consécutifs parmi les 30 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des produits des premiers cours cotés de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris et du Ratio d'Attribution d'Actions (tel que défini ci-après) en vigueur à chaque date concernée, excède 130 % de la valeur nominale des Obligations ; • à tout moment, pour la totalité des Obligations, au pair majoré des intérêts courus, si le nombre d'Obligations en circulation est inférieur à 10 % du nombre des Obligations émises. |
| Exigibilité anticipée des Obligations | Possible, au pair majoré des intérêts courus en cas de défaut de la Société |
| Remboursement anticipé au gré des porteurs en cas de changement de contrôle | Possible au pair majoré des intérêts courus. |
| Conversion/Échange des Obligations en actions | <p>À tout moment à compter du 18 novembre 2009 et jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, les porteurs d'Obligations pourront demander l'attribution d'actions de la Société à raison d'une (1) action pour une (1) Obligation, sous réserve d'ajustements (le « Ratio d'Attribution d'Actions »).</p> <p>La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux.</p> |
| Jouissance et cotation des actions émises ou remises sur conversion et/ou échange des Obligations | <p>Les actions nouvelles émises sur conversion porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice social dans lequel se situe la date d'exercice du droit à l'attribution d'actions. Elles feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur Euronext Paris, le cas échéant, sur une deuxième ligne de cotation jusqu'à leur assimilation aux actions existantes.</p> <p>Les actions existantes remises en échange porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement négociables en bourse.</p> |
| Droit applicable | Droit français |

AVERTISSEMENT

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Altran Technologies des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (les "Obligations") ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques, Altran Technologies n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen, la ("Directive Prospectus").

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays autre que la France

L'offre et la vente des Obligations en France seront effectuées dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et d'une offre au public en France après délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le prospectus relatif à l'émission et à l'admission des Obligations sur le marché Euronext Paris.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les "États membres") ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Obligations rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Obligations peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

- (a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, où à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;
- (b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels ladite personne morale ; ou
- (c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Altran Technologies d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les "Personnes Habilitées"). Les Obligations sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Obligations ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Les Obligations (et les actions sous-jacentes) n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 (le « Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues ni aux Etats-Unis d'Amérique ni à ou pour le compte ou le bénéfice des U.S. persons (tel que défini par la Regulation S du Securities Act) qu'en vertu d'une exemption d'enregistrement conformément au Securities Act. Altran

Technologies n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire une offre au public aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.